



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil, à savoir :

Règlement n° 2446

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier la grille des usages et normes de la zone H-1591, afin :

- D'autoriser la classe d'usage « Habitation bifamiliale »;
- D'augmenter la hauteur prescrite pour un bâtiment principal de 6 à 7 mètres.

Cette zone est située le long de la rue La Salle »

Adopté le : 25 août 2026

Date d'entrée en vigueur : 10 septembre 2026

Conformément aux dispositions de la Loi, le Règlement n° 2446 entre en vigueur à compter du 10 septembre 2026.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu,
Ce 16^e jour de septembre 2026

(S) Stéphanie Delisle-Goudreau
Greffière adjointe, avocate-conseil, OMA